



Le 28 novembre 2009

Communiqué suite à l'Assemblée Générale du 24 novembre 2009

Assemblée Générale de l'UNSA ICNA, une belle première !

Plus d'une cinquantaine de personnes se sont jointes à notre première AG et nous les remercions chaleureusement. La section UNSA ICNA recevait en effet une partie de son BN composé de personnes d'expérience à l'origine de grandes avancées pour le corps des contrôleurs aériens (de la catégorie A et du statut ICNA dans les années 80 à, plus récemment, la formation qualifiante à l'anglais). Fidèle à son engagement, l'UNSA ICNA vient à la rencontre des personnels pour leur exposer les problématiques et les choix sur lesquels ils devront se positionner très rapidement mais également pour écouter les contrôleurs et leurs attentes.

Etat des lieux et états de faits...

Les prestataires de contrôle...à l'abri de la concurrence !

Le contrôle aérien est reconnu comme une activité d'intérêt général à caractère non économique et ne peut pas être jeté en pâture à la concurrence libre comme le souhaitait initialement la Commission Européenne (CE). **L'eupéanisation de notre activité ne pourra pas être concurrentielle comme celle des secteurs tels que la télécommunication, l'énergie (EDF, GDF...), ou les transports de biens et de personnes (SNCF, La Poste)...**

Le DGAC a d'ailleurs souhaité être clair sur ce sujet lors du GT Europe protocolaire du 20 novembre : « *Il n'y a pas et il n'y aura pas de compétition ni de concurrence au sein du FAB. Nous sommes dans une logique de monopole naturel avec un*

service d'intérêt général avec régulation économique et non de marché. La redevance est sous l'égide d'un régulateur et non fixé sur un marché. ». Pourtant les premières versions des textes Ciel Unique (SES 1: Single European Sky 1) proposaient des mécanismes de mise en concurrence comme principe de construction du ciel européen. Même si la licence de contrôle et les FAB demeurent au final dans SES 1, la notion de concurrence a disparu. Mais la volonté tenace de baisse des coûts étant toujours une priorité, la CE a donc changé de stratégie en 2009 dans ses textes SES 2. **Il s'agit donc maintenant de s'adapter et de revoir les stratégies initiées à la lumière de SES 1 pour répondre à SES 2.**

mais pas à l'abri d'une régulation économique...

À défaut de nous placer dans un contexte concurrentiel direct, la CE dans SES 2 place les prestataires de contrôle dans un contexte de régulation économique. Et oui,

pas de baisse des coûts par un mode concurrentiel, on met alors en place un mécanisme de performance forcée. Ainsi la CE demande l'élaboration d'indicateurs de

performance, d'objectifs associés et, bien sûr, pour que cela soit efficace, des pénalités financières lorsque les objectifs ne sont pas atteints: C'est ce qu'on appelle du « benchmarking »... alors hier où il

fallait une stratégie anti concurrence, **aujourd'hui c'est une stratégie pour maîtriser au mieux nos indicateurs et nos objectifs qu'il nous faut définir.**

Les ICNA avec leur statut, à l'abri de la concurrence !

Le statut ICNA, récemment modifié pour intégrer la directive licence de contrôle, gomme de facto la concurrence possible entre un ressortissant de l'union européenne (RUE) détenteur d'une licence de contrôle et un ICNA. En effet, un RUE détenteur d'une licence de contrôle n'a pas d'autre solution pour travailler pour la

DSNA que d'être intégré au corps des ICNA (ou TSEEAC) après avoir au préalable fait preuve d'un niveau 4 en langue française et, avoir reçu un complément de formation (multirating, ...) à l'ENAC.

Tant que nous aurons la maîtrise de notre statut ICNA, celui-ci nous protégera du dumping social.

Et le FABEC, dans tout ça ?

C'est un bloc d'espace tel que défini dans SES 1, qui regroupe les prestataires de contrôle Français (DSNA), Allemand (GDF), Suisse (Skyguide), de Maastricht (MUAC) et du Bénélux. La faisabilité et l'efficacité de plusieurs modèles de fonctionnement au sein du FABEC ont été étudiées et

proposées : le statu quo, la coopération contractuelle, l'alliance et la fusion. Le statu quo a été écarté d'office par la CE, aujourd'hui, tout le débat se situe sur le principe de fonctionnement et le niveau de coopération à adopter au sein du FABEC...

Le choix de l'UNSA ICNA : La coopération contractuelle

Un choix universel et un pas en avant maîtrisé dans la construction européenne pour ne pas s'embourber le pied sur l'accélérateur

La coopération contractuelle est une véritable dynamique, engageant les prestataires de contrôle à sortir du statu quo pour nouer **des partenariats de différents niveaux**. Par exemple, les prestataires définissent des **coopérations opérationnelles**, concernant l'évolution de leurs interfaces (routes, secteurs ...), **techniques** comme la définition commune de système de contrôle (STPV, STR, Datalink...) et ceci afin de poursuivre l'amélioration des services de la navigation aérienne (fluidité, délai...) et mutualiser certains coûts (recherche, développement). L'intérêt majeur pour les personnels de choisir la coopération contractuelle réside

dans le **respect de chacun et de ses choix** : la devise européenne est bien « unie dans la diversité ». Ainsi la structure juridique du prestataire français et notre cadre d'emploi restent ceux de la Fonction Publique d'État et, ceux du privé, pour les autres partenaires, avec leur État, ou des collectivités publiques comme détenteur principal.

La diversité, c'est, par exemple, chez nos homologues du FABEC : un test couperet en anglais, une badgeuse, formation mono-rating, pas d'équipe et un horaire individualisé.

Enfin, la coopération contractuelle est le mode le plus utilisé, **notamment pour son**

respect et son acceptation sociale, dans la construction des FAB en Europe. C'est le choix du FAB Blue Med (de l'Italie à Chypre), du FAB Royaume Uni-Irlande ou

encore celui du FAB Espagne-Portugal. L'UNSA ICNA entend donc peser de toutes ses forces avec vous, pour orienter le choix de la DGAC dans ce sens.

La place du CRNA Ouest dans ce FABEC

Le FABEC est un choix politique pour répondre à la complexité du trafic au cœur de l'Europe. Il existera et il est donc nécessaire de s'assurer que **sa création ne détournera pas la DSNA de ses missions actuelles**. Or, force est de constater aujourd'hui que d'un côté l'extension du CRNA Ouest est gelée et que de l'autre, l'étude d'un nouveau centre tri-national et l'extension du centre de Reims sont annoncés par le DSNA lors des discussions protocolaires ! Nous appelons donc les personnels à être extrêmement vigilants quant aux orientations prises aujourd'hui par la DGAC...

Le bureau de section de l'UNSA ICNA invite tous les personnels à se retourner vers leurs représentants afin d'obtenir des garanties sur la place et l'avenir du CRNA Ouest dans le contour du FABEC. Le FABEC et tout type de coopération ou

d'intégration qui se bornera à son contour, n'auront qu'un gain réduit pour les centres frontaliers de ce FAB.

Alors que l'extension du CRNA Ouest est gelée...

L'extension du CRNA Est dans l'actualité du protocole...

Une annonce du DSNA datée du 20 novembre dernier lors du GT protocolaire sur l'Europe pour le moins surprenante voir incompréhensible pour les personnels du CRNA Ouest !

Étude de la création d'un centre tri-national entre la France, la Suisse

et l'Allemagne: est ce le signe du début d'une réduction du nombre de centres de contrôle dans le FABEC et du démantèlement de l'espace aérien français ?

L'heure des débats et des choix

L'AG s'est terminée sur un débat avec le BN. L'inquiétude des personnels est bien réelle quant aux choix de notre administration sur le périmètre européen et les réponses claires et sans langue de bois du BN font réfléchir...

Nous espérons maintenant que les débats auront lieu au sein des équipes, et que

chacun sera en mesure de se positionner sur les projets européens. Les enjeux sont cruciaux tant pour la profession que pour les individus, nous ne pouvons pas nous contenter d'une démarche passive. **Vous l'aurez compris, il faut faire un seul choix celui de garder la maîtrise de notre avenir.**

Retrouvez toutes les d'informations nécessaires sur notre site www.icna.fr

Si vous partagez notre vision de l'avenir et nos choix maîtrisés sur la construction de l'Europe, **REJOIGNEZ L'UNSA ICNA** pour qu'ensemble nous nous donnions les moyens de porter ces choix.

Pour adhérer, via notre site www.icna.fr, un mail à lfrr@icna.fr ou adressez vous directement à vos secrétaires de section (Chantal LE ROY équipe 10, Moea POSTEC équipe 12, Stéphane LESAGE équipe 4)